

Guéret, le 29 mai 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Prévenir et soutenir l'autonomie des personnes âgées

Vendredi 25 mai, les élus de la Commission Permanente, réunis à l'Hôtel du Département, ont validé de nombreux dossiers en matière d'action sociale.

Suite à la loi Adaptation de la Société au Vieillessement de 2015, le Conseil départemental a été parmi le premier département à appliquer de nouvelles dispositions au profit de nos aînés.

Ainsi, très tôt, ce dernier a révisé, à la hausse, les aides aux personnes âgées, ce qui a permis de favoriser les bénéficiaires à revenus modestes, avec des plans d'aides APA revalorisés.

Améliorer la prise en charge de la grande dépendance à domicile, tel est l'objectif partagé et décliné dans le **nouveau plan d'Actions de Prévention 2018** validé par la Conférence des financeurs à hauteur de 310 000 €.

Dans ce cadre, plus d'une vingtaine de structures locales (ASEPT, CCAS de Guéret, MSA, La Moustache, Oasis, AGORA, Musiques en Marche...) ont été choisies pour conduire des opérations en matière de prévention de perte d'autonomie.

Tout au long de l'année, sur tout notre territoire, seront proposés des ateliers de gymnastique douce, de nutrition... mais également des manifestations ludiques, spectacles, concerts aux personnes de 60 ans et plus.

Cette année, sur 103 M€ fléchés sur les politiques de solidarités, le Conseil départemental consacre plus de 34 M€ aux personnes âgées : premier budget de l'action sociale, c'est un choix affirmé, une priorité confirmée en faveur de nos aînés.

L'action sociale se décline également auprès de nos jeunes avec un autre choix fort du Conseil départemental, celui de soutenir l'enseignement supérieur avec des subventions respectives de 64 000 € et de 60 000 € au Lycée d'Ahun et au Pôle universitaire de Guéret. C'est un soutien du Département au profit des étudiants, ici, en Creuse, mais également, ailleurs à l'étranger : 7 150 € ont été octroyés au Lycée Agricole d'Ahun pour des stages d'études effectués en Italie et en Allemagne.

L'action sociale, c'est enfin protéger les personnes les plus fragiles, parmi elles, les femmes. Sous l'impulsion de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le Département participe à la prise en charge des frais liés à la mise en sécurité immédiate des femmes victimes de violences conjugales, ou à l'accompagnement des femmes désirant accoucher dans le secret.